

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 322

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 322 19 juin 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 20 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

Le vrai visage de la censure

La pornographie au cinéma fait le bonheur des partisans de la censure ; il ne se passe pas de mois en Suisse romande que tel ou tel film ne soit interdit à grands renforts de publicité, sans compter tous les visas refusés au sein des petits comités de spécialistes officiels de la moralité publique. Et les protestations de se multiplier au nom de la liberté d'expression. L'échange de déclarations définitives qui ponctue généralement les interventions des autorités (le public est adulte et saura lui-même faire son choix, lancent les uns; le public doit être protégé des coups bas des pornographes de bas étage, déclarent les autres) masque le vrai visage de la censure cinématographique.

En réalité, sous le couvert de l'efficacité commerciale, se perpétue au fil des années une sélection impitoyable des films qui réduit le septième art accessible aux amateurs helvétiques (mis à part quelques tentatives remarquables pour desserrer l'étau, risquées par la Cinémathèque suisse et le Centre d'animation cinématographique genevois, par exemple) à l'état de caricature.

Et cette censure-là est réellement efficace: ce sont des pans entiers de la culture mondiale qui restent systématiquement dans l'ombre, pratiquement sans exceptions. Qu'on en juge plutôt en analysant la provenance des films importés en Suisse en 1974 (voir en page 2).

Etats-Unis, France, Italie, Allemagne, Grande-Bretagne, Hong-Kong, plus une pincée de films suisses de-ci de-là, voilà donc l'origine exclusive du cinéma projeté dans les salles commerciales de Genève à Romanshorn. Le tiers monde, les pays de l'Est, l'Asie (Hong-Kong fait exception ici grâce à la mode très américanisée du western-soja) sont boycottés, et toutes les récompenses (l'Algérie à Cannes, pour ne prendre que l'exemple le plus récent) sanctionnant la valeur des productions réalisées dans ces portions du globe semblent n'y rien changer.

C'est l'industrie de la banalisation de l'image qui a pris désormais le dessus : une remise en question sérieuse de l'ordre social (mis à part quelques alibis mondialement reconnus, et tolérés tant qu'ils sont rentables), une originalité véritable de l'expression artistique, voire même le reflet trop fidèle de réalités locales, sont catalogués comme des obstacles à la plus large diffusion, celle-là étant tenue pour le seul et unique critère de choix.

Des « à priori » semblables ont longtemps interdit l'accès aux œuvres réalisées par des cinéastes helvétiques jusqu'à ce que l'audience internationale du Genevois Alain Tanner ouvre quelques portes à des cinéastes privilégiés de notre pays (suisse romands en particulier : le reste de la production suisse n'a pas meilleure presse pour si peu auprès des distributeurs qui stigmatisaient encore tout récemment, lors de leur dernière assemblée générale de Davos, les risques financiers que leur fait courir la programmation de films helvétiques et refusaient la « tâche ruineuse » d'ouvrir leurs écrans à ceux-ci).

Le plus grave dans cette situation est que la Confédération, tant par sa politique culturelle (crédits dérisoires à la Cinémathèque suisse, notamment) que par sa politique « commerciale » (cartellisation tolérée de l'industrie cinématographique suisse, régime suranné des contingents d'importation de films) contribue encore à accélérer ce mouvement du cinéma vers l'insignifiance.

Le diagnostic est grave si l'on songe qu'il y va de l'avenir et de la crédibilité d'un « divertissement populaire » directement menacé par le géant des moyens de communications de masse, la télévision.

DANS CE NUMÉRO (notamment) : pp. 2/3 : Europe et Etats-Unis : alliés mais concurrents ; pp. 4/5 : La myopie du capitalisme régional ou la fatalité des concentrations industrielles ; p. 6 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz — La semaine dans les kiosques alémaniques ; p. 8 : La famille n'est plus ce qu'elle était...